



N°DEL2022-37

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SIX** du mois de **OCTOBRE** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 30 septembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Madame Claudine ROHFRIETSCH, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Yves POMMIERS.

Absents et excusés : Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Madame Monique BAGIEU, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Monsieur Philippe MARY, Monsieur Hikmat CHAHINE.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH
Madame Corinne LAPORTE

Donne pouvoir à :

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
Madame Guylaine DUTOYA

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 11 membres présents

OBJET : SUBVENTIONS 2022 AUX ADMR

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 venant clarifier et simplifier les relations entre les pouvoirs publics et les associations, notamment dans leurs relations financières,



Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, modifiés en date du 13 décembre 2016,

Associations loi 1901 du secteur des services à domicile, les ADMR interviennent sur le territoire du Grand Dax depuis de nombreuses années. A ce titre elles favorisent la réponse aux besoins quotidiens des habitants du Grand Dax qui rencontrent des difficultés liées à leur dépendance grandissante.

Elles constituent une réponse complémentaire aux activités du CIAS. Le Grand Dax subventionne depuis 2011 les ADMR qui interviennent sur les communes du territoire.

Les associations de Saint-Paul-lès-Dax et de Oeyreluy ont adressé leurs demandes de subvention pour 2022 selon les modalités suivantes :

ADMR de Saint-Paul-lès-Dax = 17 000 € (identique à la subvention versée en 2021)

ADMR de Oeyreluy = 13 000 € (identique à la subvention versée en 2021)

Considérant l'importance du travail de ces associations sur le territoire il est proposé au Conseil d'administration d'accorder ces subventions en 2022 selon les modalités suivantes :

- subvention de 17 000 € pour l'ADMR de Saint-Paul-lès-Dax,
- subvention de 13 000 € pour l'ADMR de Oeyreluy,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2022 à l'article 6574,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DECIDE D'ATTRIBUER, pour l'année 2022, d'une subvention de 17 000€ (dix-sept mille euros) à l'ADMR de Saint-Paul-lès-Dax et de 13 000€ (treize mille euros) à l'ADMR de Oeyreluy, crédits inscrits au budget 2022 à l'article 6574.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes (*modèle joint en annexe*).

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 06 octobre 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Vincent BENOIT